AR Prefecture
043-254300395-20261015-2026_10_51-DE
Reçu le 23/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice : **23**

Présents :
13 Titulaires
2 Suppléants

Pouvoirs :
3

Votants :
18 Pour
0 Contre
0 Abstentions

Date de la convocation :
8 octobre 2026

Délibération n° 2026.10.51

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM

Séance du 15 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six et le quinze octobre

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Gilles KACZMAREK

Présents : Daniel MAISONNIAL, Yves BRAYES (suppléant), Éric DUBOUCHET, Arthur LIOGIER, Jean-Pierre SABATIER, François JOLY, Bernard SOUVIGNET, Denis THOUMY, Emmanuel SALGADO, Jean-Michel POINAS, Daniel DURIEUX (suppléant), Jean-Luc BORIE, Frédéric GIMBERT, Yves COLOMB, Gilles KACZMAREK.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Jean-Paul BRINGER pouvoir à Yves COLOMB
Franck MARTEL pouvoir à Frédéric GIMBERT
Michel CHAPUIS pourvoir à Gilles KACZMAREK

Absents excusés :
Florian CHAPUIS, Jocelyne DUPLAIN, Jean-Jacques LASHERMES, David SALQUE PRADIER, Bernard BOURGIE, Laurent DUPLOMB, Karen JOUVHOMME.

AVENANT 1 AU MARCHE DE TRAITEMENT ET TRANSPORT DES OM PERIMETRE SICTOM EMEV – LOT 1 TRANSPORT

Par courrier du 28 septembre 2026, la Société MJ Valorisation titulaire du marché de transport des OM du périmètre SICTOM Entre Monts Et Vallées (EMEV) à partir du quai de transfert de Tence a sollicité l'application de la clause de réexamen prévue à l'article 14.4 du CCAP afin de mieux prendre en compte les variations du prix du carburant par l'introduction de l'indice mensuel CNR gazole professionnel (CNRgp). Le marché prévoit à l'article 14.2 du CCAP une révision annuelle des prix du transport, intégrant notamment l'indice 1870 relatif au gazole.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 15/10/26 a donné un avis favorable.

AR Prefecture
043-254300395-20261015-2026_10_51-DE
Reçu le 23/10/2026

Le Président propose d'accepter le principe de cette évolution, tout en conservant le mois zéro contractuel fixé à décembre 2024 et en remplaçant l'indice 1870, qui n'est plus publié, par l'indice 07221FM « Gazole (ND) - Série France métropolitaine ».

La formule de révision prévue à l'article 14.2 du CCAP pour les prestations de transport est remplacée par la formule suivante :

Pn = P0 × [0,20 + 0,20 × (ICHT-E / ICHT-E0) + 0,30 × (FSD1 / FSD10) + 0,10 × ((moyenne 6 mois 07221FM × 1,3841) / 18700) + 0,20 × (CNRgpm / CNRgp0)]

La composante 07221FM est calculée sur la moyenne des six derniers indices mensuels disponibles puis raccordée à l'ancienne série 1870 par le coefficient 1,3841. L'indice CNRgp est actualisé mensuellement. Sa valeur de référence CNRgp0 est celle de décembre 2024, soit 188,57. Les autres indices demeurent actualisés annuellement conformément au marché.

La nouvelle formule de révision s'applique aux prestations réalisées à compter du 1er novembre 2026.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 15/10/26 a donné un avis favorable.

Monsieur le Président propose d'approuver cet avenant.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

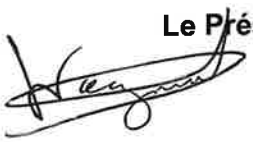
- **APPROUVE à l'unanimité** l'avenant n°1 au marché traitement et transport des OM périmètre du SICTOM EMEV – Lot 1 : Transport.

- **AUTORISE** le Président à l'avenant n°1 au marché traitement et transport des OM périmètre du SICTOM EMEV – Lot 1 : Transport avec la société MJ Valorisation.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Gilles KACZMAREK